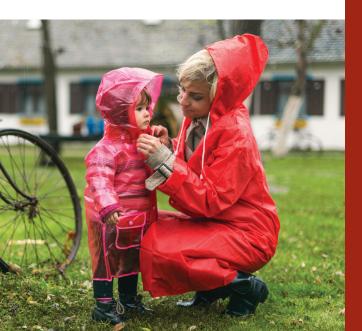
Obtenez la paix d'esprit avec la Protection enrichie de l'AFPC

La famille passe avant tout. C'est pourquoi l'APFC priorise l'intérêt de ses membres et leur fournit des avantages sociaux exclusifs. Faites une demande dès aujourd'hui pour le régime d'assurance-vie *Protection enrichie de l'AFPC* et assurez ainsi le bien-être de votre famille. Remplissez le formulaire, signez-le, puis retournez-le à Coughlin & associés Itée dans l'enveloppe fournie à cette fin. Ayez l'esprit tranquille en sachant que vous et votre famille êtes en toute sécurité et que la déduction de vos primes ne peut être affectée par Phoenix.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Coughlin & associés Itée au 613-237-6792 ou 1-800-216-1107 (sans frais), ou visitez www.coughlin.ca/psac-afpc



À propos de la Protection enrichie de l'APFC

Financière Manuvie

La portion assurance-vie de la *Protection enrichie de l'AFPC* est offerte par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (Financière Manuvie). La compagnie est exploitée aux États-Unis sous le sigle de « John Hancock » et partout ailleurs sous le sigle « Financière Manuvie ». Ses principales activités sont exercées en Asie, au Canada et aux États-Unis. Manuvie et Financière Manuvie sont des marques déposées de la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers.

La Great-West, compagnie d'assurance-vie

La portion assurance décès accidentel ou mutilation par accident de votre *Protection enrichie de l'APFC* est offerte par La Great-West, compagnie d'assurance-vie, leader canadien œuvrant dans les domaines de l'assurance-vie et de l'assurance soins de santé. La Great-West est une marque de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie.

Coughlin & associés Itée

La Protection enrichie de l'AFPC est administrée par Coughlin & associés Itée. Depuis plus de 60 ans, Coughlin et associés Itée administre le régime d'assurance-vie volontaire de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Fondée en 1958, Coughlin & associés Itée offre des services de pensions et d'avantages sociaux à certains des syndicats, entreprises et organismes de la fonction publique les plus respectés du Canada. Le bureau principal de l'entreprise est situé à Ottawa.

Nos membres
profitent des meilleurs
avantages
sociaux
pour que votre famille
puisse en faire autant.





Alliance de la Fonction publique du Canada Public Service Alliance of Canada

Protection enrichie de l'AFPC



Pensez à long terme

Au même titre que vous voulez le meilleur pour votre famille, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) souhaite ce qu'il y a de mieux pour ses membres. L'AFPC est là pour vous aider tout au long du processus.

Laissez-nous vous aider

C'est le moment idéal pour planifier votre avenir et votre adhésion à l'AFPC est un premier pas vers la paix de l'esprit. Les membres de l'AFPC profitent d'avantages sociaux exclusifs et apprécient la réelle valeur du régime d'assurance-vie *Protection enrichie de l'AFPC*, pour eux et pour leur famille.

La Protection enrichie de l'AFPC soutient votre famille dans l'éventualité de votre décès ou de celui de votre conjoint(e). Ce programme d'assurance-vie collective temporaire, indépendant de Phoenix, est spécialement conçu pour les membres de l'AFPC.

Une protection allant jusqu'à 250 000 \$ pour vous et votre conjoint(e)

Conçue pour suppléer à la couverture d'assurance dont vous bénéficiez au travail, la *Protection enrichie de l'AFPC* peut vous offrir, à vous et à votre famille, une protection maximale d'assurance à un coût concurrentiel. De plus, la protection restera en vigueur jusqu'à l'âge de 70 ans.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que peu importe les changements que votre employeur met en place, ce qui se passe dans votre vie personnelle ou ce que vous réserve l'avenir, vous pouvez toujours compter sur le régime d'assurance-vie *Protection enrichie de l'AFPC*, en autant que vous continuiez à payer la prime.

Grâce à la *Protection enrichie de l'AFPC*, vous ou votre conjoint(e) pouvez acheter une protection d'assurance-vie allant jusqu'à 250 000 \$. Vous trouverez les taux de la prime d'une protection de 25 000 \$ sur le formulaire de demande et sur la fiche de taux ci-jointe.

La protection débute le premier jour du mois suivant l'approbation de votre demande et reste en vigueur jusqu'au 1er octobre de l'année suivant votre 70e anniversaire de naissance. Lorsque vous êtes à la retraite, vous payez directement les primes à Coughlin & associés Itée, l'administrateur du régime de l'AFPC.

Jusqu'à 250 000 \$ en cas de décès accidentel ou de mutilation par accident pour vous et votre conjoint(e), sans coûts additionnels

Grâce à la *Protection enrichie de l'AFPC*, vous et votre conjoint(e) pouvez également bénéficier automatiquement d'une protection allant jusqu'à 250 000 \$ en cas de décès accidentel ou de mutilation par accident (ADMA). Ainsi, si vous ou votre conjoint(e) perdiez la vie suite à un accident, la prestation versée au bénéficiaire serait *doublée*, jusqu'à un maximum de **500 000** \$.

De plus, en ne payant qu'un dollar de plus par mois, chacun de vos enfants à charge admissibles pourrait recevoir **20 000 \$** en assurance-vie et protection en cas de décès accidentel ou de mutilation par accident.

Transformation facile

Lorsque votre protection prend fin à l'âge de 70 ans, elle peut être transformée en une police d'assurance-vie personnelle de la Financière Manuvie et ce, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité. Cela signifie que votre protection peut durer toute la vie, en autant que vous en fassiez la demande et que vous fassiez parvenir le paiement à l'émetteur dans les 31 jours suivant l'expiration de la protection.

Facile à modifier

Si vous êtes un employé régulier et membre en règle de l'APFC, vous pouvez ajuster votre protection en tout temps ou faire une demande pour augmenter votre



protection avant l'âge de 65 ans. Si votre demande pour une protection enrichie est refusée pour des raisons médicales, votre protection originale reste en vigueur.

Protection de vos renseignements personnels

Coughlin & associés Itée est l'administrateur de votre régime d'avantages sociaux collectifs. Chez Coughlin, nous reconnaissons et respectons le droit à la confidentialité de chacun. Lorsque nous obtenons des renseignements personnels, nous créons un dossier confidentiel conservé dans nos bureaux ou dans ceux d'une organisation autorisée par Coughlin. Nous utilisons ces renseignements pour administrer le régime d'assurances sociaux collectifs et en limitons l'accès aux employés autorisés, aux personnes autorisées par Coughlin qui en ont besoin pour exécuter des tâches, aux personnes à qui vous avez accordé l'accès et aux personnes autorisées par la loi.